

LES CONDITIONS POUR UNE FORMATION EN ALTERNANCE

- Être âgé de **15 ans ou plus** pour ceux qui ont terminé la scolarité du 1^{er} cycle du collège.
- Être âgé de **16 ans ou plus** et signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise.

Pour apprendre un métier en apprentissage ou en formation continue, l'**IFA de BOURGES** saura vous accompagner dans votre projet professionnel, afin de devenir qui vous voulez !

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Apprendre son métier au sein de l'entreprise.
- Acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle.
- Être rémunéré(e).
- Augmenter ses chances de trouver un emploi à l'issue de la formation.



- 40 années d'expertise dans la formation.
- 11 000 m² avec des plateaux techniques adaptés à chaque secteur d'activité et en capacité d'accueillir des PSH.
- + de 1 000 apprenants chaque année.
- 80 collaborateurs, dont 50 formateurs.
- 8 référents spécialisés : relation entreprises (1), médiation (1), handicap (2), mobilité (3), qualité (1).
- 1 service de restauration collective.
- 1 service d'hébergement (sur les semaines IFA).
- 750 entreprises d'accueil.
- Partenaire de différents réseaux professionnels.
- Les + de la formation : Espace remédiation, Module SST, Module savoir-être, PCIE, TOEIC, Projet Voltaire, FOAD.
 - 95% des apprenants recommandent l'apprentissage.
 - 92% des apprenants recommandent l'IFA de Bourges.

IFA Institut de Formation en Alternance

149-151 rue de Turly 18000 BOURGES
Tél. 02 48 23 53 73

www.ifabourges.fr



Conception : Délit d'influence 02 48 66 60 10 - Photo : @istock

IFA | INSTITUT
DE FORMATION
EN ALTERNANCE
B O U R G E S

www.ifabourges.fr

Nos formations du CAP au BAC+5

MÉTIER DE BOUCHE

- CAP Boucher
- CAP Charcutier / Traiteur
- CAP Pâtissier
- CAP Boulanger
- MC Pâtissier - Glacier - Chocolatier
- BP Boulanger
- BTM Pâtissier Confiseur Glacier Traiteur

CUISINE & RESTAURATION

- CAP Cuisine
- CAP Production et Service en Restauration
- CAP Commercialisation et Services en hôtel-café-restaurant
- MC Sommellerie
- BP Arts de la Cuisine
- BP Arts du Service & Commercialisation en Restauration

COIFFURE

- CAP Métiers de la Coiffure*
- MC Coiffure Coupe Couleur
- BP Coiffure

*Proposés également via l'École des Métiers

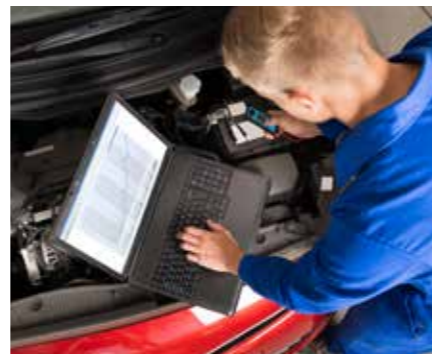
ESTHÉTIQUE

- CAP Esthétique - Cosmétique Parfumerie*
- BP Esthétique - Cosmétique Parfumerie

*Proposés également via l'École des Métiers

AUTOMOBILE

- CAP Réparation des Carrosseries
- CAP Maintenance des Véhicules / Véhicules particuliers
- BAC PRO Maintenance des Véhicules / Véhicules particuliers



ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT

- CAP Électricien

TERTIAIRE

- CAP Équipier Polyvalent du Commerce
- Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - option A
- Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - option B



- BTS (BAC+2) Gestion de la PME
- BTS (BAC+2) Négociation & Digitalisation de la Relation Client
- BTS (BAC+2) Management Commercial Opérationnel
- Diplôme Professionnel (BAC+2) d'Attaché Commercial
- Bachelor (BAC+3) Responsable Développement Commercial
- Bachelor (BAC+3) Responsable de la Distribution Omnicanale
- Bachelor (BAC+3) Chargé de clientèle Part/Pro en Banque &/Assurance
- Bachelor (BAC+3) Chargé des Ressources Humaines
- Mastère (BAC+5) Manager en Ressources Humaines



VOUS SOUHAITEZ VOUS RÉORIENTER, APPRENDRE UN MÉTIER, NOUS VOUS PROPOSONS :

- **Un accompagnement dans la recherche de financements** adaptés à votre profil et à votre statut
- **Une individualisation de votre parcours de formation** en fonction de votre niveau

Tous les diplômes proposés par l'IFA sont accessibles via la Formation Continue.



DES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE !

L'entreprise formatrice qui accueille un(e) apprenant(e) peut bénéficier d'aides, selon le type de contrat :

Aides pour recruter en contrat d'apprentissage :

- Aide unique aux employeurs d'apprentis.
- Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé en contrat d'apprentissage.
- L'accès au contrat d'apprentissage des personnes reconnues RQTH est sans limite d'âge.
- Exonération de cotisations et contributions sociales des entreprises employant un(e) apprenant(e).

Aides pour recruter en contrat de professionnalisation :

- Aide unique aux employeurs dans le cadre du contrat de professionnalisation (pour les jeunes de moins de 30 ans).
- Aide forfaitaire de Pôle Emploi pour les 26 ans et plus sans contrat de professionnalisation.